

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20240403-D_2024_053-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024



BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER
ENTREPRISES
2024

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ENTREPRISES 2024

Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	4
2. Charges de personnel (chapitre 012)	4
3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	4
4. Charges exceptionnelles (chapitre 67).....	4
5. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)	4
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	5
7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023).....	5
II. Recettes de fonctionnement.....	6
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70).....	6
2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	6
3. Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	6
III. Dépenses d'investissement.....	7
1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	7
2. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	7
IV. Recettes d'investissement.....	8
1. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	8
2. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	8
3. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).....	8
4. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	8

Introduction

Les équipements gérés par le budget annexe immobilier entreprises sont les suivants :

- La pépinière d'entreprises de Sannois réalisée en 1987, sise 2, esplanade de la gare, qui comprend 24 bureaux et 12 places de parking pour une superficie utile de 710 m².
- L'Hôtel d'entreprises de Franconville-la-Garenne acquis et aménagé par le Département en 1994, sis 38, rue de la station, qui comprend 22 bureaux et 22 places de parking au sein de l'immeuble « Jean Mermoz » pour une superficie de 964 m².

L'équilibre du BP 2024 du budget annexe Immobilier entreprises se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	426 386,57	426 386,57
Investissement	124 382,24	124 382,24
TOTAL	550 768,81	550 768,81

Aucune dette n'est rattachée à ce budget.

I. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	243 417,95 €	260 900,00 €	7,18%	61,19%
012	Charges de personnel	44 000,00 €	57 000,00 €	29,55%	13,37%
65	Autres charges de gestion courante	20,00 €	20,00 €	0,00%	0,00%
67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €	15 000,00 €	-25,00%	3,52%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%	1,17%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	5 000,00 €	-50,00%	1,17%
023	Virement à la section d'investissement	34 229,39 €	83 466,57 €	143,84%	19,58%
	TOTAL	356 667,34 €	426 386,57 €	19,55%	100,00%

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2024 sont de 261 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- Les fluides (45 K€),
- Les frais de nettoyage (63 K€),
- Les taxes locales (78 K€),
- Les charges de copropriété (34 K€),
- Les frais d'entretien et de maintenance des bâtiments (22 K€),
- Autres (19 K€).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2024 sont de 57 K€ et correspondent à un agent qui gère et anime les sites.

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2024 sont de 20 € et concernent les écritures d'ajustement sur la TVA.

4. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2024 sont de 15 K€ et concernent les annulations de titres sur exercices antérieurs.

5. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)

Les provisions inscrites au BP 2024 sont de 5 K€ et correspondent au provisionnement pour les loyers impayés.

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2024 sont de 5 K€ et correspondent aux amortissements des investissements.

7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2024 est de 83 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

II. Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 150,00 €	17 000,00 €	-0,87%	3,99%
75	Autres produits de gestion courante	203 500,00 €	215 500,00 €	5,90%	50,54%
002	Résultat de fonctionnement reporté	136 017,34 €	193 886,57 €	42,55%	45,47%
	TOTAL	356 667,34 €	426 386,57 €	19,55%	100,00%

1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2024 sont de 17 K€ et concernent les prestations relatives à l'incubateur et à l'accompagnement.

2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2024 sont de 215 K€ et correspondent essentiellement aux loyers.

3. Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)

Le résultat de fonctionnement reporté inscrit au BP 2024 est de 193 K€. Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2023 reporté en 2024.

III. Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024		Evolution	Répartition	
			Reports de 2023 à 2024	BP 2024 hors report			BP 2024 avec les reports
21	Immobilisations corporelles	69 070,00 €	12 528,95 €	97 853,29 €	110 382,24 €	59,81%	88,74%
16	Remboursement des emprunts	14 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	0,00%	11,26%
	TOTAL	83 070,00 €	12 528,95 €	111 853,29 €	124 382,24 €	49,73%	100,00%

1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2024 sont de 98 K€ et concernent les travaux divers dans les bâtiments.

2. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2024 sont de 14 K€ et correspondent aux dépôts et cautionnements.

IV. Recettes d'investissement

Recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution	Répartition
16	Emprunt et dettes assimilées	14 000,00 €	14 000,00 €	0,00%	11,26%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	5 000,00 €	-50,00%	4,02%
021	Virement de la section de fonctionnement	34 229,39 €	83 466,57 €	143,84%	67,10%
001	Solde d'exécution positif reporté	24 840,61 €	21 915,67 €	-11,77%	17,62%
	TOTAL	83 070,00 €	124 382,24 €	49,73%	100,00%

1. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2024 sont de 16 K€ et correspondent aux dépôts et cautionnements.

2. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2024 sont de 5 K€ et correspondent aux amortissements des investissements.

3. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2024 est de 83 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

4. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)

Le solde d'exécution positif reporté inscrit au BP 2024 est de 22 K€. Ce montant constitue l'excédent d'investissement 2023 reporté en 2024.